

**Informations stage : CAPa 1<sup>ère</sup> année Métier de l'Agriculture**

**« Horticulture et maraîchage »**

**Responsable de formation : Mme HELLEBOID**

**Nombre de semaines de stage et organisation individualisée :**

- 23 semaines de stage, selon le planning établi par la MFR
- Stages adaptables en fonction du projet du jeune, il est cependant recommandé de **rechercher 1 à 3 lieux de stage durant l'année scolaire.**

**Temps effectif : 35 heures par semaine** sur le lieu de stage

**Objectifs :**

- Découvrir le fonctionnement d'une entreprise ou un service horticole
- Découvrir le domaine professionnel
- Participer aux activités horticoles ou de maraîchage
- Appréhender les relations avec les clients, fournisseurs...
- Se créer un réseau de relation social et professionnel
- S'initier aux travaux viticoles

**Protection sociale :**

**Assurance accident du travail**, contractée par la MFR de Cravans couvrira le risque « dommage corporel » sur le lieu de stage.

**Conventions signées par les 4 parties** : Maîtres de stage, parents, apprenants et Maison Familiale Rurale. (Impérativement avant le début du stage).

**Lieux de stages possibles :**

**Toute structure en relation avec le projet professionnel** de l'apprenant, que ce soient des entreprises, des collectivités territoriales, des associations...

- Entreprise privée du secteur horticole
- Serre
- Pépinière
- Libre-Service Agricole
- Collectivité territoriale
- Jardinerie
- Entreprise viticole

**Nouveau 2024 : Allocation stagiaire en formation professionnelle :**

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'état versera une allocation** aux lycéens professionnels réalisant des périodes de stage au cours de leur formation, selon la législation en vigueur. Se renseigner auprès de la MFR de Cravans.

**Gratification**

Pour les stages longs (de plus de 462 heures), **le Maître de stage sera tenu de verser une gratification** selon la législation en vigueur. Se renseigner auprès de la MFR de Cravans.

## Informations Stage : CAPa 2<sup>ème</sup> année Métier de l'Agriculture

### « Horticulture et maraîchage »

## Responsable de formation : Mme HELLEBOID

### Nombre de semaines de stage et organisation individualisée :

- **23 semaines** de stage, selon le planning établi par la MFR.
- Stages adaptables en fonction du projet du jeune, il est cependant recommandé de **rechercher 1 à 3 lieux de stage durant l'année scolaire**

**Temps effectif : 35 heures par semaine** sur le lieu de stage

### Objectifs :

- Approfondir les connaissances du milieu horticole
- Répondre aux exigences de l'examen
- Se créer un réseau de relation social et professionnel
- Découvrir une nouvelle structure, éventuellement un nouveau public et/ou organisation
- Participer aux activités de la structure et exercer avec plus d'autonomie
- Préparer son insertion professionnelle
- Préparer une poursuite d'études

### Protection sociale :

**Assurance accident du travail**, contractée par la MFR de Cravans couvrira le risque « dommage corporel » sur le lieu de stage.

**Convention signée par les 4 parties** : Maîtres de stage, parents, apprenants et Maison Familiale Rurale. (Impérativement avant le début du stage)

### Lieux de stages possibles :

**Toute structure en relation avec le projet professionnel** de l'apprenant, que ce soient des entreprises, des collectivités territoriales, des associations...

- Entreprise privée du secteur horticole
- Serre
- Pépinière
- Libre-Service Agricole
- Collectivité territoriale
- Jardinerie
- Entreprise viticole

### Nouveau 2024 : Allocation stagiaire en formation professionnelle :

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**, l'état versera une **allocation** aux lycéens professionnels réalisant des périodes de stage au cours de leur formation, selon la législation en vigueur. Se renseigner auprès de la MFR de Cravans.

### Gratification

Pour les stages longs (de plus de 462 heures), le **Maitre de stage sera tenu de verser une gratification** selon la législation en vigueur. Se renseigner auprès de la MFR de Cravans.